

**Association GEIQ des Industries
Technologiques d'Aquitaine
Espace Technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher, BP 18
40220 TARNOS**

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**Association GEIQ des Industries
Technologiques d'Aquitaine
Espace Technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher - BP 18
40220 TARNOS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association GEIQ des Industries Technologiques d'Aquitaine

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEIQ des Industries Technologiques d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



III - OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes et conventions générales appliqués, et relatifs notamment aux produits à recevoir, détaillés dans le paragraphe « Produits à recevoir par postes du bilan » présenté en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association au titre des produits à recevoir précités sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport financier.

VI – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité



de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 08 septembre 2026

Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire aux comptes



Arantxa HARISTOY

Cogérante

Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires						
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 235	6 806	429	797		- 368
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
Participations	150 000		150 000	150 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	80 000		80 000			80 000
Prêts	80 000		80 000	80 000		
Autres immobilisations financières	715		715	715		
TOTAL (II)	317 950	6 806	311 144	231 512		79 632
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	840 438	12 702	827 736	932 152		- 104 416
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	95 516		95 516	195 795		- 100 279
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	519 520		519 520	752 620		- 233 100
TOTAL (III)	1 455 474	12 702	1 442 772	1 880 568		- 437 796
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 773 425	19 508	1 753 917	2 112 080		- 358 163


**commissaire
aux comptes**

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	1 041 393	912 650	128 743
Excédent ou déficit de l'exercice	26 044	128 742	- 102 698
Situation nette (sous total)	1 067 437	1 041 393	26 044
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	214	398	- 184
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 067 651	1 041 791	25 860
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	468		468
TOTAL (III)	468		468
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	43 863	24 022	19 841
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	330 208	693 868	- 363 660
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	302 127	344 578	- 42 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 100	7 820	1 280
Produits constatés d'avance	500		500
TOTAL (IV)	685 797	1 070 289	- 384 492
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 753 917	2 112 080	- 358 163


**commissaire
aux comptes**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	9 516	8 300	1 216	14,65
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	2 529 809	1 947 060	582 749	29,93
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	276 504	102 936	173 568	168,62
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	25 886	1 060 751	-1 034 865	-97,56
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		5	- 5	-100
Total des produits d'exploitation (I)	2 841 714	3 119 052	- 277 338	-8,89
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 165 229	1 164 118	1 111	0,10
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	20 694	20 812	- 118	-0,57
Salaires et traitements	1 398 563	1 490 524	- 91 961	-6,17
Cotisations sociales	193 228	171 784	21 444	12,48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 070	489	12 581	N/S
Dotations aux provisions	468		468	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	28 176	117 103	- 88 927	-75,94
Total des charges d'exploitation (II)	2 819 428	2 964 831	- 145 403	-4,90
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	22 286	154 221	- 131 935	-85,55
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	6 739	10 612	- 3 873	-36,50
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	6 739	10 612	- 3 873	-36,50
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				



	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 739	10 612	- 3 873	-36,50
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	29 025	164 833	- 135 808	-82,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS		184	- 184	-100
Total des produits exceptionnels (V)		184	- 184	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		827	- 827	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		827	- 827	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-643	643	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 981	35 448	- 32 467	-91,59
Total des produits (I + III + IV)	2 848 453	3 129 848	- 281 395	-8,99
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 822 409	3 001 106	- 178 697	-5,95
EXCEDENT OU DEFICIT	26 044	128 742	- 102 698	-79,77



GEIQ ITA

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 753 916,59 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 26 043,85 E.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 : Ce nouveau règlement est applicable pour la 1^{ère} fois sur cet exercice

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et complété des mises à jour en vigueur actuellement.

Pour information, ce nouveau règlement réaffecte certaines opérations et notamment des opérations exceptionnelles qui sont désormais comptabilisées en exploitation et les transferts de charges qui étaient comptabilisés dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » et qui sont désormais comptabilisés soit en diminution des charges d'exploitation, soit en « Autres produits d'exploitation » ou en « Chiffre d'affaires ».

Pour les présents comptes annuels, les incidences de la première application de ce règlement voient les modifications significatives de comparaison suivantes :

- La rubrique « Subventions d'exploitations » de l'exercice comprend un montant de 108 044 € qui aurait été comptabilisé, avant le changement de réglementation, dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ». Ce montant correspond à des aides à l'embauche.
- La rubrique « Chiffres d'affaires » de l'exercice comprend un montant de 712 116 € qui aurait été comptabilisé, avant le changement de réglementation, dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ». Il s'agit des remboursements de formations et tutorat.

Par ailleurs, les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 235			7 235
Immobilisations financières	230 715	80 000		310 715
TOTAL	237 950	80 000		317 950

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 438	368		6 806
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	6 438	368		6 806

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel bureau et info bdx	3 555	3 555	0	3 ans
Mobilier bordeaux	3 680	3 251	429	10 ans
TOTAL	7 235	6 806	429	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé (1)	80 715		80 715
Actif circulant & charges d'avance	935 954	935 954	
TOTAL	1 016 669	935 954	80 715

- (1) Le GEIQ ITA a consenti en 2022 au GE A LUNDI un apport en numéraire avec droit de reprise pour une durée de 10 ans d'un montant de 80 000€. Cet apport n'est assorti d'aucun intérêt ou de rémunération. A défaut de prolongation, cet apport sera restitué en 4 versements annuels au-delà de la 10^{ème} année

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	25 886	12 702	25 886	12 702
Comptes financiers				
TOTAL	25 886	12 702	25 886	12 702

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	365 340
Autres créances	5 460
Disponibilités	9 968
TOTAL	380 768



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des fonds propres

Mouvements des fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social				
Réserve légale				
Autres réserves				
Report à nouveau	912 650	128 742		1 041 392
Résultat	128 742	26 044	128 742	26 044
Subvention d'investissement	398		184	214
TOTAL	1 041 791	154 786	128 926	1 067 651

Provisions

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges		468		468
TOTAL		468		468

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	43 863	43 863		
Fournisseurs	330 208	330 208		
Dettes fiscales & sociales	302 127	302 127		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 100	9 100		
Produits constatés d'avance	500	500		
TOTAL	685 797	685 797		

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	248 821
Dettes fiscales & sociales	18 790
Autres dettes	
TOTAL	267 611

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (500€) ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 817 693	71,85 %
Produits des activités annexes (1)	712 116	28,15 %
TOTAL	2 529 809	100.00 %

(1) Les produits des activités annexes correspondent aux remboursements de formation et Tutorat comptabilisés en transferts de charges sur l'exercice précédent.



AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen de l'exercice :

L'effectif moyen sur l'exercice s'élève à 59 ETP (équivalent temps plein) et se décompose de la manière suivante :

- Permanents : 0 ETP
- Personnel mis à disposition : 59 ETP
 - Site de Tarnos : 18 ETP
 - Site de Pau : 20 ETP
 - Site de Bruges : 0 ETP
 - Site de Mérignac : 20 ETP



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SAS A LUNDI HABITAT	550 000		27.27%	150 000	150 000			54 465	-15 254	
SCIC PERF	738 440	2 538	10.83%	80 000	80 000			1 581 692	-75 318	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

